

REGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE



# EV EIL

ENVELOPPE POUR LA VIE, L'ÉPANOUISSEMENT ET L'IMPLICATION DES LYCÉENS



[www.bourgognefranche-comte.fr](http://www.bourgognefranche-comte.fr)

Retrouvez-nous sur   

# AVEC EVEIL, LA RÉGION SE MOBILISE POUR LA VIE LYCÉENNE

À la rentrée 2017, la Région Bourgogne-Franche-Comté a lancé EVEIL, enveloppe pour la vie, l'épanouissement et l'implication des lycéens, un dispositif de soutien des projets péri-pédagogiques des lycées.

## POUR QUI ?

Vous êtes un établissement public ou privé relevant de l'éducation nationale ou de l'enseignement agricole et vous souhaitez financer des projets péri-pédagogiques avec des lycéens ? EVEIL est fait pour vous !

## POUR QUOI ?

Pour tout projet avec des lycéens, en lien avec les thèmes suivants :

- citoyenneté, laïcité, droits, discriminations et solidarités ;
- éducation artistique, culturelle, scientifique ;
- environnement, développement durable, économies alternatives, lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- santé, prévention des conduites à risques, accomplissement par le sport et sensibilisation aux handicaps ;
- presse, médias, réseaux sociaux ;
- devoir de mémoire ;
- ouverture à l'international ;
- relation école-entreprise, découverte des milieux professionnels et des métiers.

« *Le partage, les découvertes, l'ouverture aux autres et les passions sont essentiels pour s'épanouir et construire son avenir. C'est pourquoi nous soutenons et encourageons les dispositifs éducatifs qui apprennent à nos jeunes à entrer dans la vie active et à devenir des citoyens. Avec le dispositif EVEIL, nous voulons toucher avec un nouveau règlement d'intervention tous les lycéens de Bourgogne-Franche-Comté, externes comme internes, en voie générale, professionnelle et agricole. Nous souhaitons aussi faciliter l'accès à ce dispositif aux lycées éloignés des grands centres culturels.* » **Stéphane Guiguet**, vice-président de la Région en charge des lycées et de l'apprentissage.



## CE QU'IL FAUT SAVOIR

- Les subventions EVEIL pour une année scolaire N sont attribuées en fin d'année scolaire N -1, systématiquement, sans avoir à en faire la demande.
- Le montant d'une subvention EVEIL attribuée à un lycée est le résultat d'un calcul faisant intervenir les effectifs (6 €/élève en voie générale ou technologique et 9 €/élève en voie professionnelle) auquel s'ajoute une majoration de 800 € pour les établissements situés à l'extérieur d'une métropole, d'une communauté urbaine ou d'agglomération. Si le résultat est inférieur à 1500 €, c'est ce montant de 1500 € qui est retenu.
- Par année scolaire, dépôt de 6 projets maximum pour les lycées bénéficiant d'une subvention d'un montant inférieur à 8000 € ou de 9 projets maximum pour les lycées bénéficiant d'une subvention d'un montant égal ou supérieur à 8000 €.
- Tout projet doit se rapporter à l'un des 8 thèmes listés précédemment (retenir le thème prépondérant du projet).
- Un même thème ne peut pas être utilisé plus de trois fois.
- Le nombre total de projets de séjours à l'étranger pouvant être présentés quel que soit leur thème de rattachement est limité : 4 projets maximum pour les lycées pouvant déposer 6 projets ; 6 projets maximum pour les lycées pouvant déposer 9 projets.
- La réalisation des projets doit intervenir au cours de l'année scolaire, c'est-à-dire mi-juillet au plus tard.
- Pour un lycée comportant un internat, il est obligatoire de présenter au moins un projet au bénéfice des élèves internes.
- Présentation des projets à la Région échelonnée à partir de la rentrée scolaire de septembre jusqu'en avril. Tout projet doit être transmis avant le début de sa réalisation.
- Circuit dématérialisé : les échanges de documents entre les lycées et la Région se font par le biais d'un courriel générique : [eveil@bourgognefranchecomte.fr](mailto:eveil@bourgognefranchecomte.fr)
- Seules les dépenses de fonctionnement sont prises en charge. L'achat de matériel n'est pas possible.
- Les 20 premiers lycées accueillant moins de 300 élèves qui affectent toute leur enveloppe avant mi-décembre peuvent, sur demande, bénéficier d'un complément de 600 €.

## DÉPÔT DES PROJETS

Les projets transmis (à [eveil@bourgognefranchecomte.fr](mailto:eveil@bourgognefranchecomte.fr)) sont examinés par la direction des lycées qui valide les projets par retour de courriel ou contacte le porteur du projet pour tout complément d'informations (sous deux semaines).

**RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE**

4, square Castan  
CS 51857  
25031 Besançon CEDEX

0 970 289 000

[www.bourgognefranchecomte.fr](http://www.bourgognefranchecomte.fr)

Retrouvez-nous sur   